



**LE SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME**  
40 rue Fauchier 13233 Marseille cedex 20  
04.91.55.33.07  
VOUS INFORME :

### **LE GUICHET UNIQUE**

(retrait, dépôt, composition des dossiers d'autorisations d'urbanisme) vous reçoit :

Tous les jours du lundi au vendredi de :

**9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30**

**A l'exception de la période estivale (juillet/août) fermeture à 15h30**

### **L'ACCUEIL TECHNIQUE**

Reçoit uniquement sur RDV : **lundi, mercredi et vendredi**

appeler au 04.91.55.33.07 choisir l'option 3, ALLO MAIRIE vous fixera le rendez-vous

- ✓ Pour toutes questions relatives à *l'encourt d'un dossier, le règlement du Plan Local d'Urbanisme....*, vous pouvez formuler votre demande sur notre boîte mail : [urbanisme@mairie-marseille.fr](mailto:urbanisme@mairie-marseille.fr)
- ✓ pour la consultation ou la reproduction d'un dossier délivré : [urbanismeconsultation@mairie-marseille.fr](mailto:urbanismeconsultation@mairie-marseille.fr)

Vous pouvez également appeler le **04.91.55.33.07**, notre serveur vocal vous transférera vers le bon interlocuteur.

### **Liste des dossiers concernant les autorisations d'urbanisme**

- **Permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable**
- **Certificats d'urbanisme**
- **Déclarations d'ouverture de chantier**
- **Déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux**

## **Particularité sur dossiers ERP**

Les dossiers concernant les Etablissements Recevant du Public, ne sont pas instruits par le Service des Autorisations d'Urbanisme.

Pour tout renseignement sur une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier une Etablissement Recevant du Public, avant ou après dépôt d'un dossier, vous devez prendre contact :

- Avec le Service de la Prévention et Gestion des Risques en ce qui concerne la Sécurité incendie - 40, avenue Roger Salengro – 13003 Marseille (Tel 04.91.55.41.28 ou 31).
- Avec le Division des Personnes Handicapées pour la partie Accessibilité – Immeuble Communica – 2, place François Mireur 13233 Marseille cedex 20 (Tel 04.91.55.92.44 – Fax 04.91.55.92.50 – Courriel : [dph@marseille.fr](mailto:dph@marseille.fr))

## **Toutefois :**

**Tout dépôt de dossiers ou de pièces complémentaires devra être enregistré au Guichet Unique du Service des Autorisations d'Urbanisme situé au 40, rue Fauchier – Marseille 2ème, ou adressé par voie postale au : Service des Autorisations d'Urbanisme – 40, rue Fauchier – 13233 Marseille Cedex 20**